

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CAMIEG

SÉANCE DU 9 AVRIL 2013

À L'ORDRE DU JOUR 1. EXCÉDENTS FINANCIERS DU RÉGIME SPÉCIAL MALADIE DES IEG

1. *EXCÉDENTS FINANCIERS DU RÉGIME SPÉCIAL MALADIE DES IEG*

Suite à la réunion de début Mars au Ministère de la Santé et aux bilatérales Employeurs/ Fédérations, une ultime réunion conclusive devrait avoir lieu en avril avec le Ministère sur les excédents financiers du régime spécial maladie des IEG. À l'issue de cette réunion, le Ministère prendra ses responsabilités et fera paraître les textes règlementaires.

Les Employeurs minimisent les possibilités d'amélioration des prestations (13 M€) avec pour seul objectif de récupérer le maximum des excédents des actifs au travers d'une baisse des cotisations de 25 % et d'une neutralisation de 50 % des cotisations des actifs pendant 4 ans.

Pour FO, les excédents financiers doivent revenir aux assurés au travers d'une amélioration des prestations de 20 M€ Afin de pérenniser la section des Retraités, **FO revendique une mise en commun des réserves des deux sections Actifs et Retraités et/ou la variation de la cotisation de solidarité.** Pour réduire la constitution des réserves annuelles et cumulées, **FO préconise une baisse des cotisations des Actifs.** (Déclaration FO jointe).

La CFDT s'est ralliée aux propositions des employeurs, alors qu'elle avait voté 20 M€ en décembre 2012...

La CFE CGC et la CFTC ne se sont pas exprimées...

La CGT est sur la même logique que FO.

2. *SITUATION FINANCIÈRE*

3. *SITUATION DES SERVICES*

4. *COMMISSION DE RECOURS AMIABLE*

5. *DÉMÉNAGEMENT DE LA CAMIEG*

2. SITUATION FINANCIÈRE

Une comparaison sur les 3 premiers mois des années 2011, 2012 et 2013 démontre un ralentissement des dépenses de santé.

Ce ralentissement est, semble-t-il, dû à une baisse importante des dépenses de médicaments (effet médicaments génériques !), mais aussi à une consommation moindre dans les IEG par rapport au régime général.

Sans en tirer de conclusions hâtives, **FO constate** que le 1^{er} trimestre 2013 est à la même hauteur que celui de 2011.

Pour FO, cela conforte notre analyse sur une évolution faible des dépenses de santé à moyen terme, dans le même temps où les employeurs prennent comme valeur une évolution de 3 %. Pour FO, le chiffre des employeurs démontre une prudence exagérée qui au final limite les possibilités d'amélioration des prestations.

ADMINISTRATEURS FO :
SANDRINE TELLIER,
ALAIN BIGAUT
VINCENT KONIECZNY

3. SITUATION DES SERVICES

Une nouvelle dégradation du traitement des feuilles de soins par la Cpm92 que la Direction de la Camieg explique par le déménagement de la Cpm92. Elle estime que les délais de traitement restent convenables (5,5 jours).

FO est de nouveau intervenue sur l'appréciation portée par les assurés sociaux sur le plateau d'accueil téléphonique de la CPAM92 (raccrochés au nez, réponses inappropriées, etc.). **Nous avons demandé un relevé trimestriel** par thèmes d'appels, courriers et courriels envoyés par les assurés sociaux.

4. COMMISSION DE RECOURS AMIABLE

Constat a été fait que certains dossiers des assurés sociaux, dont le remboursement avait initialement été refusé, étaient également rejetés par la CRA. Motif : les documents présentés ne permettent pas de prendre en charge les remboursements...

L'analyse faite par FO démontre que dans de nombreux cas, l'erreur est due au professionnel de santé qui a mal renseigné la feuille de soins, qui n'a pas coché la bonne case, etc.

FO a dénoncé qu'au final c'est toujours l'assuré qui est pénalisé et non remboursé, alors qu'il ouvrirait bien droit aux remboursements.

Après analyse des dossiers et constat d'une erreur de saisie par le professionnel de santé, **pour FO, la Camieg doit contacter le professionnel de santé** pour lui demander de refaire la feuille de soins afin que l'assuré soit enfin remboursé.

Si pour la Direction de la Camieg ce n'est pas la règle établie, pour FO, il s'agit du vrai rôle social de la Camieg de garantir aux assurés que leur droit au remboursement est respecté.

FO a également rappelé que certains hôpitaux publics refusaient le Tiers payant aux assurés Camieg et qu'elle était dans l'attente d'une action de la Direction de la Sécurité sociale et de la Camieg pour résoudre ces difficultés. La Direction de la Camieg a confirmé qu'elle prenait contact avec les professionnels de santé concernés, lorsqu'elle en avait connaissance, pour tenter de résoudre les problèmes, mais que certains professionnels refusaient toujours le Tiers payant. **FO a demandé que la Camieg mette sur son site Internet la liste des professionnels de santé qui refusent le Tiers payant** afin que les assurés sociaux puissent être informés.

5. DÉMÉNAGEMENT DE LA CAMIEG

Les travaux d'aménagement des nouveaux locaux se dérouleront de mai à septembre 2013 et le déménagement est prévu pour octobre 2013. Le dossier a reçu l'aval du Comité d'Entreprise et du CHSCT de la Camieg.

Pour FO, le déménagement d'un organisme comme la Camieg est une étape importante pour les personnels de la caisse. D'autres parts, il ne doit pas entraîner de perturbations pour les assurés sociaux de la Camieg d'autant qu'il va se situer dans une période sensible de l'année.

La vigilance s'impose donc et nous souhaitons être informés régulièrement de l'avancée de ce dossier.

PROCHAIN CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CAMIEG LE 20 JUIN 2013